

Présentation du Comité de LUTte
contre la Douleur.

C.L.U.D.

C.H.D. La Roche-sur-Yon – Montaigu – Luçon

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR.





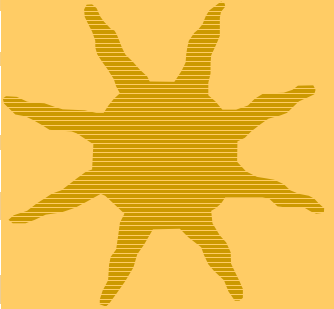
Présentation du **C.L.U.D.**



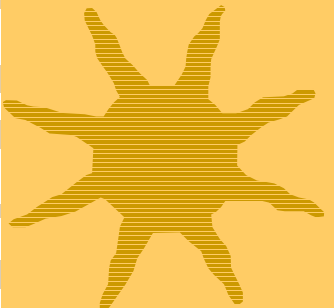
- ❖ **Cadre réglementaire et légal de la démarche : Rappels.**
- ❖ **Pourquoi un comité de lutte contre la douleur ?**
- ❖ **Les missions du **C.L.U.D.****
- ❖ **Composition du **C.L.U.D.****
- ❖ **Remarques particulières.**
- ❖ **Programme d'action proposé.**



Présentation du **C.L.U.D.**



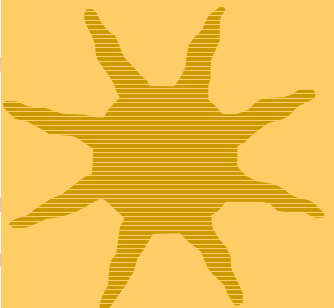
❖ **Cadre réglementaire et légal de la démarche : Rappels.**



* **Un plan triennal de lutte contre la douleur dans les établissements de santé publics et privés (circulaire DGS/DH n°98-586 du 24/09/98).**

* **Au total un dispositif très incitatif à l'engagement formel des communautés hospitalières dans la lutte contre la douleur.**

* **Démarche prise en compte dans la procédure d'accréditation.**





Présentation du **C.LU.D.**

❖ Pourquoi un comité de lutte contre la douleur ?

**Trois raisons majeures
en faveur de sa création!**



Présentation du C.L.U.D.

I°

Affirmer à l'attention des malades et des familles l'engagement de tout l'hôpital dans la lutte contre la douleur.



Présentation du C.L.U.D.



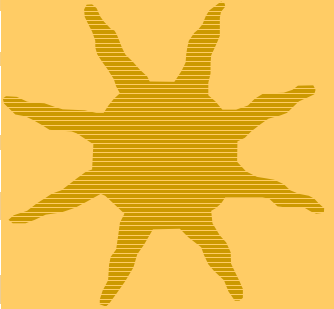
II°

La diversité des pathologies et des situations cliniques (âges extrêmes, poly-handicap, urgences, cancer, sida...) implique pour chaque hôpital de définir son propre plan d'action contre la douleur.



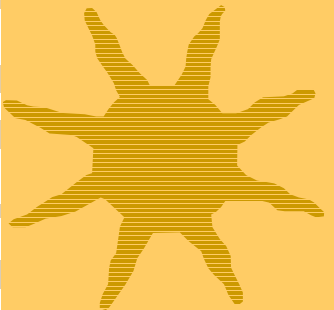


Présentation du C.L.U.D.



III°

Une multiplicité d'acteurs est concernée par la prise en charge de la douleur. Ceci appelle à la mise en place d'une instance transversale et pluri-professionnelle, afin de susciter et conduire les réflexions collectives, impulser des mesures nouvelles, potentialiser les actions déjà entreprises en les faisant connaître et en les promouvant partout où elles sont nécessaires.





Présentation du C.L.U.D.



❖ Les missions du C.L.U.D :

- **Définir et proposer** les mesures et actions permettant de réaliser dans l'hôpital l'engagement de lutte contre la douleur inscrit dans le projet d'établissement.





Présentation du C.L.U.D.



❖ Les missions du C.L.U.D :

- **Coordonner** l'action des différentes parties prenantes, tant dans le domaine des soins que dans celui de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux.





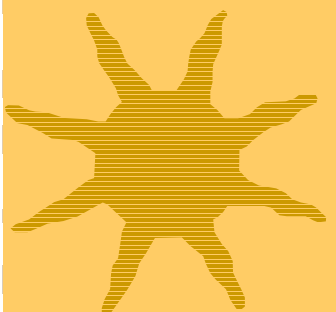
Présentation du **C.L.U.D.**



❖ Les missions du **C.L.U.D.** :

- Assurer un rôle d'observatoire de la prise en charge de la douleur dans l'hôpital.

Il réunira pour cela toutes les informations nécessaires à la connaissance des besoins de l'hôpital et à l'élaboration d'une stratégie adaptée à la diversité des populations prises en charge.





Présentation du C.L.U.D.



❖ Les missions du C.L.U.D :

- Il veillera à ce que soient réalisées les actions d'évaluation des politiques engagées ; qu'il s'agisse d'enquête de satisfaction auprès des patients, de démarche d'amélioration de la qualité ou de toutes autres méthodes jugées utiles.





Présentation du C.L.U.D.



❖ Les missions du C.L.U.D :

- ★ Il produira un rapport annuel d'activité (liaison CLUD / Direction Générale / CME / DSSI / ARH) et diffusion générale à toutes les parties prenantes.



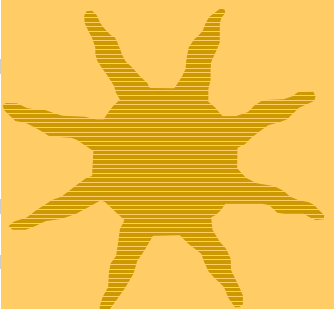
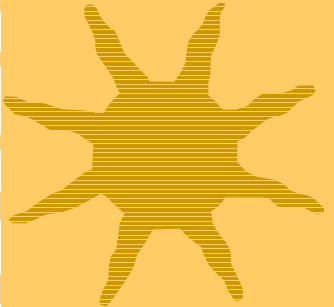


Présentation du **C.L.U.D.**

❖ **Composition du C.L.U.D :** (Cf. recommandations du C.N.M.D).

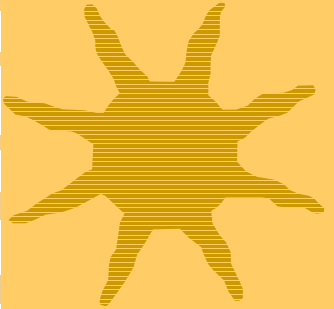
Membres nommés d'office au comité !

- **Le Président de la CME.**
- **Le Directeur Général de l'établissement.**
- **Le Directeur des soins.**
- **Le Pharmacien responsable.**
- **Les représentants des équipes de soins palliatifs et de la structure de prise en charge de la douleur quand celle-ci existe.**
- **La présence d'un(e) Psychologue est souhaitable.**





Présentation du **C.L.U.D.**



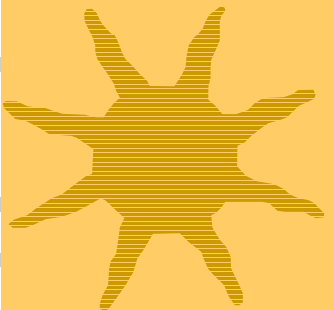
Le Président de la C.M.E.

- Désigne les autres membres médicaux du C.L.U.D, en veillant au respect de la pluridisciplinarité.



Le Coordonnateur général des soins.

- Désigne les représentants du corps Infirmier (1/3 à 1/2 de l'effectif global du comité).





Présentation du **C.L.U.D.**



Le Directeur Général de l'établissement.



- Il est étroitement associé aux travaux du comité, il a une voix consultative.
- Il désigne ses représentants selon son choix et selon la nature des thèmes abordés (économiques, techniques etc...).
- Il assure le secrétariat des travaux du comité.





Présentation du C.L.U.D.



❖ Lors de la I^o réunion du C.L.U.D. :

- Le comité désigne son président et son vice-président.
- La durée des mandats des membres désignés est de quatre ans renouvelables.

La composition du comité est soumise pour avis à la CME et à la CSSI de l'établissement.

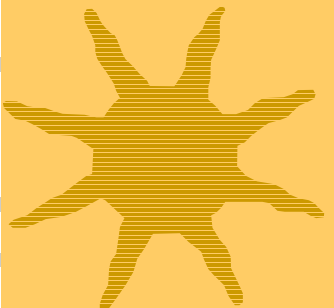
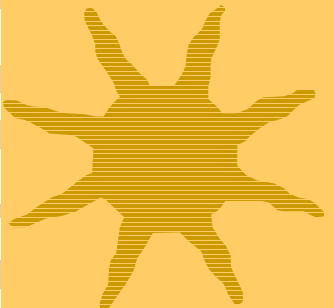
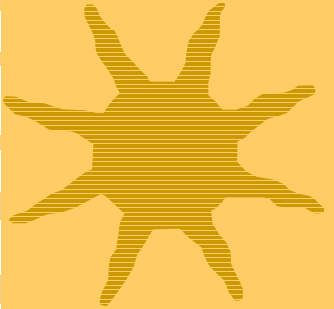




Présentation du C.L.U.D.

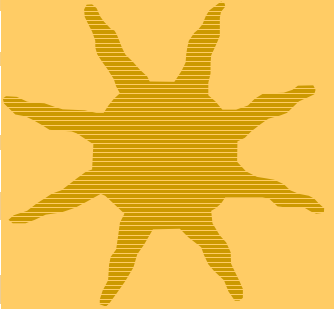
Le rôle du président (élu)

- Fixer les échéances des réunions.
- Mettre en oeuvre le recueil des informations relatives à la prise en charge de la douleur dans l'hôpital.
- Proposer les modalités de coordination des actions entreprises.
- Elaborer un rapport d'activité annuel.





Présentation du **C.LU.D.**



❖ Remarques particulières.

↪ Le problème du **secret professionnel...**

↪ La nécessaire **limitation du nombre des membres permanents** siégeant au **C.LU.D** impliquant la constitution de groupes experts au titre de ressource capable d'optimiser les travaux proposés et coordonnés par le Comité.

↪ Le **rappel de la vocation du C.LU.D**, qui ne doit en aucun cas être assimilé à un groupe d'étude de la douleur.



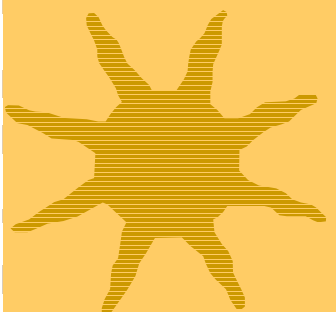


Présentation du C.L.U.D.

❖ Programme d'actions.

➤ La mise en place d'un programme d'assurance qualité concernant la prise en charge de la **douleur** dans tous les secteurs de soins de l'établissement.

- Instituer ou renforcer les partenariats :
- réseau inter-hôpital et ville-hôpital.





Présentation du C.L.U.D.

❖ Programme d'actions :

➤ la première étape consistera donc à
procéder au ...

BILAN DE L'EXISTANT ...

Toutes les actions du C.L.U.D. seront conduites à partir de ce bilan !



Présentation du C.LU.D.

Le C.LU.D.

- Témoigne de l'engagement de tout l'hôpital pour lutter face à la douleur.
- Décide, coordonne et harmonise l'ensemble des actions sur le thème de la douleur.
- Participe activement à l'instauration d'une "culture douleur" dans l'établissement.





Présentation du **C.L.U.D.**



 **Rappel des critères idéaux de prise en charge des patients douloureux.**

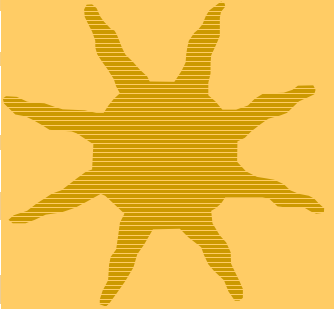


- **L'égalité d'accès à une prise en charge de la douleur.**
- **La formation de tous les acteurs de santé.**
- **L'évaluation systématique de la douleur et de sa prise en charge.**
- **La continuité de la prise en charge antalgique.**





Présentation du **C.L.U.D.**



La **composition** du Comité est arrêtée depuis la séance du 13 novembre 2000 (cf. liste des membres).



L'étape 1 du programme d'action est donc l'analyse de l'existant sur le C.H.D.

